

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Cormier	Numéro de permis 2014984	Date d'inspection Le 06 août 2025	
Nom de l'établissement Garderie Myrabel		Numéro de téléphone (506) 744-0781	
Adresse 5418 134 Route Cocagne NB E4R 3P1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Monica Maltais		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

L'inspectrice observe les différentes routines de la journée, incluant la collation du matin, le dîner et la période de repos.

Lors de l'inspection, les jeux extérieurs du matin sont également observés, ainsi qu'une séance de yoga réalisée avec les enfants avant le repos. Des petites comptines chantées avec les enfants sont aussi observés.

Aucune non-conformité fut observée.

Le ratio est maintenu tout au long de l'inspection.

original signé par  
Monica Maltais

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 août 2025

Date

original signé par  
Julie Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 août 2025

Date